

Pour qui ?

Cet appel à projets est ouvert aux futurs commerçants désirant lancer leur activité commerciale sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Les commerces ouverts depuis le 01/01/2021 peuvent également participer à cet appel à projets.

Exception pour le premier jury : les commerces ouverts depuis le 17/08/2020 (date de clôture de l'édition 2020 d'Opensoon) pourront postuler au premier jury (remise des candidatures le 01/03/2021).

Pour quoi ?

Tout projet de création de commerce, répondant à des critères de viabilité financière, d'originalité et de qualité mettant en place des pratiques durables.

L'appel à projets poursuit les objectifs suivants :

- **Renforcer l'appareil commercial bruxellois** en facilitant l'apparition sur le marché de concepts nouveaux et solides ;
- **Soutenir et accompagner les commerces qui optent pour des modèles économiques innovants et exemplaires sur le plan environnemental** ;
- **Offrir aux porteurs de projets qualitatifs et innovants** un soutien financier, mais aussi un conseil et un support stratégique et opérationnel ;
- **Faciliter l'accompagnement** des futurs commerçants en Région de Bruxelles-Capitale ;
- **Préparer aujourd'hui un tissu commercial ambitieux**, orienté clients et résolument tourné vers l'avenir ;
- **Faciliter la rencontre entre les attentes des clients** (tous usagers de la ville) et une offre commerciale neuve.

Pour recevoir quoi ?

- **Un accompagnement** de hub.brussels sur demande consistant en :
 - une phase de coaching pour positionner au mieux le projet ;
 - une phase de consultance afin de trouver la localisation la plus appropriée pour l'exercice de l'activité projetée ;
 - une phase de consultance afin de vous accompagner dans votre stratégie de communication ;
- **Un soutien financier de maximum 15.000 €** de la Région de Bruxelles-Capitale.

Critères de sélection

Pour être considéré éligible, le commerces doit répondre aux **conditions cumulatives** suivantes :

- Être réalisé en Région de Bruxelles-Capitale;
- Viser des activités économiques relatives à une nouvelle implantation commerciale dont la date d'ouverture est ultérieure au 01/01/2021 (ou le 17/08/2020 pour les dossiers du premier jury);
- Répondre à un minimum de bonnes pratiques durables, telles que définies dans l'annexe Excel du formulaire de candidature. Attention, ces bonnes pratiques diffèrent selon le secteur d'activité du commerce (ReCa, détaillant alimentaire, détaillant-transformateur, autre);

- Être introduit dans les délais et dans les formes requises (formulaire, annexes, etc.).

S'agissant d'un concours, la sélection se fera sur base des projets qui répondent le mieux aux critères de sélection, jusqu'à épuisement du budget disponible. Les projets seront jugés selon quatre critères de sélection :

- **Qualité et originalité du projet**
- **Localisation**
- **Faisabilité et stratégie commerciale du projet**
- **Viabilité financière du projet**

Ces critères seront examinés et évalués par un comité d'avis pluridisciplinaire.

Comment répondre à l'appel à projets ?

Lancement de l'appel à projets : 03/02/2021

Suivez les étapes suivantes :

1) Consulter le règlement de l'appel à projet

[Le règlement](#)

2) Contacter hub.brussels et concevoir le projet

Le candidat [contacte impérativement hub.brussels](#) pour une première rencontre, qui peut avoir lieu tous les jours ouvrables entre 9h et 17h.

3) Introduire le dossier de candidature

Celui-ci comprend:

1. le formulaire de candidature (*la date limite est dépassée*)
2. l'annexe " critères durables " de votre secteur : [Reca](#) - [Détailant alimentaire](#) - [Transformateur détaillant](#) - [Autre secteur](#) (**Attention** : Cette annexe doit être complétée et renvoyée **au format excel**, pas de pdf) ;
3. [le business plan](#) ;
4. [le plan financier](#) ;
5. un moodboard composé au minimum de 4 photos montrant le produit et de 4 photos montrant l'ambiance ;
6. la copie du contrat de bail locatif (ou projet de bail locatif) ;
7. un plan ou croquis d'aménagement du local.

Ces documents sont à envoyer à opensoon@hub.brussels ou par recommandé avec accusé de réception. (hub.brussels - Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise - Chaussée de Charleroi 110 à 1060 Bruxelles).

Le dossier doit être envoyé au plus tard :

- **Le 01 mars 2021** pour les projets candidats au premier jury
- **Le 23 avril 2021** pour les projets candidats au second jury
- **Le 11 juin 2021** pour les projets candidats au troisième jury
- **Le 27 août 2021** pour les projets candidats au quatrième jury

Les dossiers de candidatures seront analysés par un Comité d'avis pluridisciplinaire.

4) En cas d'avis favorable : introduire le formulaire de demande de subvention et ses annexes

1. [le formulaire de demande de subvention](#), complété et signé par une personne légalement autorisée à engager l'entreprise ;
2. la copie des statuts et /ou preuve de l'immatriculation à la Banque Carrefour des Entreprises ;
3. la copie du contrat de bail locatif signé ;
4. la preuve des fonds propres et emprunts mentionnés dans le plan financier ;
5. [le listing des aides publiques](#).

Ces documents doivent être envoyés sous **format électronique** à l'adresse projeteconomie@sprb.brussels **au plus tard à 16h aux dates suivantes :**

- **Le 22 avril 2021** pour les projets sélectionnés lors du premier jury
- **Le 15 juin 2021** pour les projets sélectionnés lors du second jury
- **Le 16 août 2021** pour les projets sélectionnés lors du troisième jury
- **Le 4 octobre 2021** pour les projets sélectionnés lors du quatrième jury

5) Projets lauréats :

Un rapport d'activités devra être envoyé à la fin de la période de subvention, avec les pièces justificatives des loyers. Le rapport d'activités se trouve dans le tableau excel des critères durables introduit avec la candidature, onglet « rapport d'activités ».

Réglementation

- [Articles 92 à 95 de l'Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle](#)